



## **Mars 2020 : Extrait des décisions du Conseil municipal**

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Dans le cadre de la transformation de l'ancien local citerne et la rénovation des espaces douches de la salle de gym du Reposieux et lors de sa séance du 2 mars, le conseil municipal a adjugé la fourniture et la pose des portes et fenêtres extérieures en métal (CFC 221.4 et 272) à l'entreprise BITZ & SAVOYE SA.
- Lors de sa séance du 2 mars, le conseil municipal a validé la convention intercommunale avec Aigle, Collombey-Muraz et Bex pour la répartition du financement du bus d'agglomération MobiChablais.
- Lors de sa séance du 2 mars, le conseil municipal a adjugé le mandat d'assistance technique afin de mettre en place le cadastre des eaux industrielles à l'entreprise PL S-Tech Sàrl.
- Lors de sa séance du 9 mars, le conseil municipal a adjugé la fourniture et la pose de films solaires sur certains vitrages du Bâtiment Administratif à l'entreprise COMPOSITE PROTECT IDPUB Sàrl.
- Lors de sa séance du 9 mars et dans le cadre de l'assainissement des installations de traitement d'eau et de la technique de la piscine du Reposieux, le conseil municipal a adjugé les mandats suivants : CFC 211 Maçonnerie à l'entreprise MULTONE Construction SA; CFC 230 Installation électrique à l'entreprise GRAU Electricité SA; CFC 244 Installation ventilation à ROTH SA; CFC 242 Installation chauffage et CFC 250 installation sanitaire à l'entreprise DUPASQUIER & RUGA SA et CFC 259 Système de traitement de l'eau à NICOLLIER Group SA.
- Lors de sa séance du 9 mars et dans le cadre de la réfection des bureaux de "Monthey Tourisme", le conseil municipal a adjugé le mandat d'architecture pour la phase II (étude pour plans d'appels d'offres, appels d'offres auprès des entreprises, etc.) au bureau d'architecture AUBUREAU 15 Sàrl.
- Lors de sa séance du 9 mars et pour l'entretien des terrains de sports, le conseil municipal a adjugé l'acquisition d'un pulvérisateur à l'entreprise FISCHER Nouvelle Sàrl et d'un agrégat verti-drain à l'entreprise Service-Machines COLLOUD SA.
- Lors de sa séance du 9 mars et afin de sécuriser le passage inférieur de Volluz, le conseil municipal a adjugé la fourniture et la pose de glissières de sécurité et de barrières à l'entreprise SEROC SA.
- Lors de sa séance du 9 mars, le conseil municipal a décidé de remplacer les jeux de barres 65 kV du poste électrique des Bans et a adjugé ces travaux à la société MGC Moser Glaser SA.
- Lors de sa séance du 9 mars, le conseil municipal a adjugé le mandat de lustrerie des locaux d'archives au bâtiment "Double-Croche" à l'entreprise REGENT SA.

- Lors de sa séance du 9 mars, le conseil municipal a accordé à Mme Manon BRUGNOLO une autorisation d'exploiter pour l'ouverture d'un nouvel établissement public, sous l'enseigne "LE LABO D'UNE PETITE ROBE EN SOIE".
- Le conseil municipal s'est réuni pour une séance extraordinaire au sujet des prescriptions édictées par la Confédération et le canton du Valais le 13 mars 2020 relative au Coronavirus (COVID-19). Cette séance a eu pour objet de définir les mesures à mettre en application suite aux prescriptions de la Confédération et du canton du Valais. Dans ce cadre, le conseil municipal a notamment analysé les enjeux en lien avec la population, les manifestations sur le domaine public ainsi que les collaborateurs de la ville. Désormais, le conseil municipal siège dans un lieu lui permettant de se conformer aux recommandations dont le respect de distance sociale préconisée entre les personnes notamment.
- Lors de sa séance du 16 mars, le conseil municipal a validé le projet de réaménagement de la route communale de Foges et décidé de procéder à la mise à l'enquête.
- Lors de sa séance du 16 mars, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux d'équipement du lieu-dit "Sauley" et a attribué les travaux à l'entreprise ATRA SA.
- Lors de sa séance du 16 mars, le conseil municipal a adjugé le mandat pour le suivi des travaux de confinement hydraulique du site contaminé "Giovanola" au bureau François-Xavier MARQUIS Sàrl.
- Lors de sa séance du 16 mars et suite à sa séance extraordinaire du 13 mars, le conseil municipal a élargi la mise en œuvre de diverses mesures de protection de la population et des collaborateurs de la ville relativement aux prescriptions édictées par la Confédération et le Canton le même jour au sujet du coronavirus (COVID-19).
- Lors de sa séance du 23 mars tenue en visioconférence, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux d'ingénierie de renforcement 65 kV du poste électrique des Bans et a adjugé le mandat à la société GROUPE E. Il a également décidé de réviser les disjoncteurs 65 kV et adjugé ce travail à la société ABB Suisse SA.
- Lors de sa séance du 23 mars tenue en visioconférence, le conseil municipal a adjugé les mandats d'approvisionnement de fournitures scolaires pour les années scolaires 2020-2022 aux fournisseurs suivants : Ingold-Biwa AG, Duplirix SA, Lyreco SA et BO-Papier Sàrl.
- Lors de sa séance du 23 mars tenue en visioconférence et suite aux séances du 13 et du 16 mars 2020, le conseil municipal a élargi la mise en œuvre de diverses mesures de protection de la population et des collaborateurs de la ville relativement au coronavirus (COVID-19). Il a également décidé de plusieurs mesures économiques afin de soutenir l'économie locale durement touchée par les mesures liées à la pandémie.
- Lors de sa séance du 30 mars tenue en visioconférence, le conseil municipal a adjugé le mandat d'étude pour la remise en état de la superstructure (pose d'un enrobé phono absorbant) de l'avenue de l'Europe au bureau ARC Génie Civil SA.
- Lors de sa séance du 30 mars tenue en visioconférence, le conseil municipal a fait le point de la situation communale sur le front du coronavirus COVID-19 et s'est recommandé sur l'application stricte des prescriptions de la Confédération et du Canton relativement à la pandémie.